



Communiqué de presse,
Courbevoie le 1er août 2016

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société SIPH s'est tenue le 24 juin 2016 à 14h30, à l'hôtel Baltimore – Salon Trocadéro – 88, Bis avenue Kléber – 75116 Paris, sous la présidence de Monsieur Pierre BILLON Président du Conseil d'administration, en la présence de Monsieur Bertrand VIGNES, Directeur Général.

Madame Lucie BARRY-TANNOUS et Monsieur Alassane DOUMBIA, administrateurs de la SIPH étaient également présents.

Les détenteurs d'actions présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ont adopté l'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée qui leur étaient proposées.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance totalisaient plus de 63,56 % du capital social de la société, et plus de 74,88 % des droits de vote.

RESOLUTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'affectation du résultat social (*perte de l'exercice de -3.177.065,35 euros*) au report à nouveau ont été approuvés par les actionnaires à plus de 99 % des droits de vote.

Les actionnaires ont approuvé le rapport du Président sur le contrôle interne à 99,9 % (résolution 4). Les conventions réglementées sur les conventions d'assistances techniques et de commercialisation (résolutions 5 et 6) ont été adoptées respectivement à 99,9 % et 99,5 % des droits de vote et le rapport spécial des Commissaires aux comptes à 99,6 % (résolution 7).

Le renouvellement du mandat d'administrateur (*pour une nouvelle période de un an*) de Monsieur de SAINT SEINE a été approuvé par l'assemblée Générale à 99,6 % (résolution 8).

L'assemblée a également approuvé le renouvellement du mandat de Censeur de Monsieur DIGUET qui sera ainsi reconduit dans ses fonctions pour une durée de 3 ans, soit à l'issue de l'exercice clos au 31 décembre 2018 (résolution 9).

Il a enfin été donné tous pouvoirs pour les formalités légales.

Le résultat des votes, résolution par résolution, peut être consulté sur :

<http://siph.com/assemblees-generales>

Au sujet de SIPH

La Société Internationale de Plantations d'Hévéas est spécialisée dans la production, l'usage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel. SIPH exploite plus de 40 000 hectares d'hévéas matures sur un total de 58 000 hectares plantés, et a aujourd'hui une capacité de production de 250 000 tonnes répartie sur 4 pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Libéria). Le latex traité est issu de l'exploitation des plantations d'hévéas de SIPH et d'achats effectués auprès de planteurs indépendants. SIPH commercialise sa production, principalement réservée à l'activité pneumatique, sur le marché international. Pour plus d'informations, visitez le site web : www.siph.com.